

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
AU
RWANDA

L'ATTACHE DE DEFENSE

SE COOP

Date 05/5/92

IN

N° 0192/09

OUT

N°

KIGALI, LE 04 Mai 1992.

N° 054 /2/AD/RWA.

*SECCOOP
AS*

Le Colonel CUSSAC, Attaché de Défense
près l'Ambassade de France au RWANDA et Chef de
la Mission d'Assistance Militaire,

à

Monsieur le Ministre de la Défense, à KIGALI.

REPUBLIQUE RWANDAISE	
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE	
VITREE	N° 03556/03.1.4 DATE 05/05/92

Monsieur le Ministre,

Je vous accuse bonne réception de votre lettre n° 0652-03.2.18 en date du 16 Avril dernier rappelant les procédures à suivre pour les propositions aux décorations dans le cadre des Ordres nationaux de la République Rwandaise.

Cette procédure, longue, ne répond pas aux besoins des rotations rapides des différentes unités françaises qui se succèdent au Rwanda et auxquelles, jusqu'à maintenant vous avez bien voulu témoigner votre reconnaissance.

L'article 55 de la réglementation en la matière prévoyant la possibilité pour le Président de la République, d'accorder ces décorations à tous moments de l'année, j'ai l'honneur de vous demander, pour les militaires français en séjour court sur votre territoire l'application de ces dispositions

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments respectueux.

